



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le vendredi 24 mars 2017

Ville de Winnipeg : bulletin sur l'inondation n° 2

Winnipeg, Manitoba - Aujourd'hui, la Province du Manitoba a émis un deuxième bulletin de prévisions sur l'inondation annonçant un risque d'inondation moyenne à modérée ce printemps. Les prévisions annoncent que grâce aux mesures de protection en vigueur, le niveau de la rivière Rouge à l'avenue James serait de 4,6 mètres (15 pieds) si les conditions météorologiques sont favorables, et de 5,5 mètres (18 pieds) dans le cas inverse.

À 12 h 38 le vendredi 24 mars, le niveau de la rivière à cet endroit était de 2,5 mètres (8,22 pieds).

Les ingénieurs et ingénieures de la Ville se baseront sur les données les plus récentes de la Province pour dresser une liste à jour des propriétés pouvant être menacées. Cette liste devrait être achevée pendant la semaine du 27 mars. Des avis seront ensuite remis en main propre aux propriétaires.

On recommande aux résidents et aux résidentes de suivre la Ville de Winnipeg sur [Facebook](#) et [Twitter](#) (#WpgFlood) pour obtenir des renseignements à jour sur l'inondation, et de consulter le site [WebUrgences](#) pour passer en revue les informations pertinentes à ce sujet.

Le personnel de la Ville gardera l'œil sur le niveau des rivières et, en étroite collaboration avec la Province, continuera de surveiller la situation et d'adapter les mesures de protection en conséquence.

La fonte printanière augmente elle aussi les risques d'inondation de sous-sols dans toute la ville. Lorsque le niveau des rivières est élevé, la capacité normale du réseau d'égout s'en trouve amoindrie. En cas de fortes pluies, les risques de refoulement d'égout par les branchements d'égout de maison et d'inondation dans les sous-sols non protégés augmentent.

Le risque d'inondations de sous-sol présent toute l'année est accru lorsque le niveau des rivières est élevé, car le réseau d'égout dépend alors fortement des stations de pompage plutôt que de la gravité pour évacuer les eaux de ruissellement pluvial.

On rappelle aux propriétaires de prendre des mesures pour protéger leur maison et leur propriété.

1. Les personnes qui résident au bord d'une rivière doivent ôter ou fixer toutes les structures ou tous les équipements situés près de l'eau tels que les pontons, les remises, les kiosques de jardin, les pompes d'arrosage et le matériel récréatif. La crue des rivières touchera chaque propriétaire différemment.
2. Pour réduire au maximum les inondations de sous-sol, il est recommandé de faire installer sur la canalisation d'égout un clapet de non-retour ainsi qu'un puisard équipé d'une pompe par une entreprise de plomberie autorisée.

3. Il faut inspecter le clapet de non-retour et la pompe de puisard afin de s'assurer qu'ils fonctionnent bien.
4. De même, l'eau devant être drainée le plus loin possible des maisons, il est nécessaire d'orienter les gouttières de façon à ce que le ruissellement s'éloigne des murs de sous-sol et de s'assurer que suffisamment de terre est amoncelée tout autour des maisons.

On rappelle aux propriétaires qu'il est illégal de vider la pompe de puisard dans le siphon de sol ou dans une autre partie de la plomberie sanitaire de la maison, car cela pourrait surcharger le réseau d'égout et risquer d'endommager le sous-sol ou celui des voisins.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter les pages Web ci-dessous :

[Protéger sa maison contre les inondations de sous-sol](#) (en anglais seulement)

[Niveau des rivières de Winnipeg](#) (contenu non traduit par la Ville)

[Niveaux de référence à l'avenue James](#) (en anglais seulement)

[Programme de protection civile de la Ville de Winnipeg](#) (en anglais seulement)

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à City-MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : facebook.com/cityofwinnipeg

Suivez-nous sur Twitter : twitter.com/cityofwinnipeg